



Pôle Développement économique et urbain

Mission projets et équipements métropolitains

Projet suivi par: Régis GAILLARD
Tél: 02.98.33.50.66
Mail : regis.gaillard@brest-metropole.fr

CR diffusé le 7 juillet 2016

Conseil portuaire du Moulin Blanc Réunion du lundi 4 juillet 2016 Compte rendu

Participants :

Brest métropole : Nathalie Chaline, Gabriele Kübler, Helori Guérin, Régis Gaillard
CLUPP : Jean-Yves Courtay, Pierre Barbier, Hassan Idlallene, Jean-Pierre Pennec, Pierre Courbon
Brest'aim : Philippe Mathieu, Eric Hussenot, François Corre,
Union nautique de Brest : Jean-Jacques Tanguy,

Excusés : Agnès Roudaut, Charles Kermarec, Gilles Berthou, Yvon Troadec, Per Iann Fournier, Jean-Philippe Lamy, Alain Coulais, Bertrand Rioualen, Michel Guivarc'h, Marc Lambert

Préambule :

Le compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2015 est approuvé.

Suite au désistement de M. Henri Lemenicier en tant que membre suppléant dans le collège des usagers du port, les représentants du CLUPP proposeront au prochain conseil portuaire une autre candidature.

Ordre du jour :

1/ Rapport annuel d'activités 2015

2/ Calendrier de renouvellement de la Délégation de Service Public

3/ Questions du CLUPP

1/ Rapport annuel d'activités 2015

Bilan financier :

Le chiffre d'affaire progresse de 3,1 % en 2015 avec :

- des contrats annuels et mensuels en augmentation de +4.2%. La différence de répartition entre les deux types de contrat s'explique par la modification des conditions d'annulation des contrats à l'année par rapport à 2014.
- Un chiffre d'affaire généré par les visiteurs en forte augmentation (+37%) soit +50 k€ HT environ, liée aux démarches actives à destination des plaisanciers en escale.

Les charges augmentent de 1,5% avec :

- Poste fluides : +11,8%
- Poste assurance : -24,5%

Faits marquants 2015 :

- Déplacement de la cuve à carburant financé par Brest métropole pour un montant de 320 k€ TTC
- Poursuite des actions de sensibilisation en faveur du tri des déchets. Des progrès ont été constatés avec moins de dépôts sauvages mais les efforts doivent être poursuivis.

Fréquentation / Répartition :

- Stabilité des contrats à l'année, hausse des contrats sur terre-plein +19%, augmentation de la clientèle de passage +8,6% avec une moyenne de nuitées de 3,7
- 75% des contrats annuels sont conclus avec des habitants de Brest métropole
- Toujours une forte proportion de voiliers (2/3 voiliers 1/3 bateaux à moteur)
- 72% de la clientèle de passage est française et 14% est anglaise

Tarifs :

- Contrats annuels et mensuels : < 6m +1.2% et > 6m +5,5%
- Escales journée/semaine : +5,5%
- Manutentions : le forfait AR 48h est étendu à 72h sans modification de tarif et intégration d'une prestation de location de matériel de calage

Questions / échanges :

- Le lien entre le montant du produit des AOT et le résultat de l'exercice est purement fortuit
- La politique tarifaire doit être mise au regard de la qualité et de la quantité des services proposés ainsi que du niveau d'investissement nécessaire au bon fonctionnement du port.

2/ Calendrier de Délégation de Service Public :

- Négociation : mai / septembre 2016
- Choix du délégataire : conseil de métropole du 14 octobre 2016
- Signature et notification : novembre / décembre 2016
- Démarrage du contrat de DSP : 1^{er} janvier 2017

Le budget annexe des ports sera opérationnel également au 1^{er} janvier 2017. Un seul budget pour les deux ports mais avec une distinction « Château / Moulin Blanc » pour chaque ligne budgétaire.

Questions / échanges :

- Un seul candidat a remis sa candidature et une seule offre a été déposée
- Les questions sur les dispositions du futur contrat seront abordées lors de la présentation au prochain conseil portuaire prévu le 26 septembre 2016

3/ Questions du CLUPP :

- Accès aux pontons :

Le conseil portuaire prend acte du souhait de la collectivité de laisser libre l'accès aux pontons pendant la journée en cohérence avec la vocation d'espace public des ports de plaisance. La réponse aux éventuelles incivilités ne peut pas être la fermeture des passerelles. Brest métropole et Brest'aim invitent tous les plaisanciers à informer directement le bureau du port de tout acte d'incivilité dont ils seraient témoins.

- Echelles des pontons :

Le gestionnaire du port fera une vérification complète des échelles afin de s'assurer de leur opérationnalité. Le conseil portuaire retient la proposition de lancer une campagne sur les sujets de sécurité impliquant l'ensemble des plaisanciers qui permettrait, par exemple, de laisser l'accès aux échelles des bateaux en cas d'accident.

- Sanitaires :

Le gestionnaire du port confirme que tous les sanitaires sont alimentés en eau chaude par un mitigeur général réglé à 40°C respectant les règles de sécurité. Une vérification sera cependant effectuée et les fixations des cloisons seront contrôlées.

- Stationnement et organisation terre-pleins

Des propositions d'organisation et de marquage du parking du bassin sud seront présentées dans le cadre de la prochaine Délégation de Service Public dans l'objectif d'optimiser son utilisation et de favoriser la mutualisation de l'espace entre les différents usagers.

Un nettoyage du parking est réalisé après chaque saison d'hivernage. Tout défaut ou manquement doit être signalé au bureau du port.

Une bande de stationnement est maintenue en bordure du bassin sud pendant les manifestations nautiques pour les besoins des plaisanciers.

- Cale de carénage

La mise en place d'un système de réservation n'est pas envisageable car cela imposerait une surveillance humaine 24h/24.

Le maintien de ce service gratuit repose essentiellement sur le respect des règles de civilité et de fonctionnement du système de traitement des eaux.

- Brest 2016

Le déroulement des fêtes maritimes n'a pas d'impact sur le stationnement réservé habituellement aux plaisanciers. Concernant la navigation, les plaisanciers devront prendre connaissance des prescriptions de la préfecture maritime.

Diffusion du compte rendu : membres du conseil portuaire